

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20131129-2013\_A207-DE  
Date de télétransmission : 06/12/2013  
Date de réception préfecture : 06/12/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2013  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2013\_A207**

**OBJET : Aménagement du Territoire - Déclaration d'intérêt communautaire du Parc de Persuasion du Tholonet et autorisation de lancement de l'opération**

Le 29 novembre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 novembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient Présents :** JOISSAINS MASINI Maryse – AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BENNOUR Dahbia – BENON Charlotte – BERENGER Patrice – BERNARD Christine – BORDET André – BOYER Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CHEVALIER Eric – CRISTIANI Georges – CURINIER Erick – DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DESCLOUX Odette – DEVAUX Pierre – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GRANIER Michel – GROSSI Jean-Christophe – GUEZ Daniel – HAMARD OULMI Nadira – JONES Michèle – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danielle – MANCEL Joël – MARTIN Richard – MARTI Régis – MAURET Jacques – MAURICE Jany – MICHEL Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – MOYA Patrick – MUSSET Alain – NICOLAOU Jean-Claude – ORCIER Annie – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Claude – PIERRON Liliane – PIN Jacky – RIVORY Olivia – ROUSSEL Jacques – SANGLINE Bruno – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TAULAN Francis – TERME Françoise – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard – VILLEVIEILLE Robert

**Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :** BLAIS Jean-Paul suppléé par CHALLIER Antoinette – GOUIRAND Daniel suppléé par CHAINE Dominique – GUINIERI Frédéric suppléé par ODERMATH Eric – JAUME Emmanuelle suppléée par LUVERA Georges – MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne – PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain – POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :** ALBERT Guy donne pouvoir à LONG Danielle – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à ARNAUD Christian – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BONTHOUX Odile donne pouvoir à TERME Françoise – BOULAN Michel donne pouvoir à CRISTIANI Georges – BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël – CHARDON Robert donne pouvoir à BARRET Guy – CLAVEL Caroline donne pouvoir à GRANIER Michel – DEMENGE Jean donne pouvoir à BURLE Christian – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à CHEVALIER Eric – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GALLESSE Alexandre donne pouvoir à TAULAN Francis – GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel – JOUVE Mireille donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre – LAFON Henri donne pouvoir à BUCCI Dominique – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MERGER Reine donne pouvoir à PIERRON Liliane – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à DESCLOUX Odette – MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky – NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard – OLLIVIER Arlette donne pouvoir à DEVESA Brigitte – PAOLI Stéphane donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – PELLENC Roger donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – RENAUDIN Michel donne pouvoir à LICCIA Marcel – RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à DELOCHE Gérard – ROUARD Alain donne pouvoir à VILLEVIEILLE Robert – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AREZKI Alain – TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri – SANTAMARIA Danielle donne pouvoir à GERACI Gérard

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :** BARBAT-BLANC Odile – BONFILLON Jean – BRAMI Helliot – BRUNET Danièle – CHORRO Jean – CIOT Jean-David – CONTE Marie-Ange – DECARA Yannick – DILLINGER Laurent – FERAUD Pierre – FILIPPI Claude – FOUQUET Robert – GOURNES Jean-Pascal – GUINDE André – JOISSAINS Sophie – LOUIT Christian – MATAS Henri – MEDVEDOWSKY Alexandre – MOHAMMEDI Amaria – PORTE Henri-Michel – ROUGIER Jacques – TONIN Victor – TRINQUIER Noëlle

**Secrétaire de séance :** RIVORY Olivia

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2013**

Rapporteur : Jean CHORRO

**Thématique : Aménagement du territoire - Déplacements, transports et infrastructures**

**Objet : Déclaration d'intérêt communautaire du Parc de Persuasion du Tholonet et autorisation de lancement de l'opération**  
**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

La commune du Tholonet a sollicité la Communauté du Pays d'Aix pour déclarer d'intérêt communautaire le parking des Infernets et procéder à sa réfection. Ce parking répond à plusieurs usages. La ligne 13 du réseau Aixenbus le dessert au moyen de l'arrêt Ferrageon situé à proximité immédiate. Par ailleurs, ce parking sert, notamment en fin de semaine, à accueillir nombre de personnes venant de toute la région pour randonner. Enfin, situé près du centre du village, c'est le lieu idéal pour stationner son véhicule et se déplacer à pied.

Le terrain d'assiette de ce parking de 96 places a fait l'objet d'une mise à disposition par la Commune à la CPA. Le coût de sa réfection est estimé à 200 000 € TTC.

Pour ces raisons, il est proposé de déclarer le parc de persuasion de la commune du Tholonet d'intérêt communautaire.

## **Exposé des motifs :**

Les parcs de persuasion ont pour objectif de délester les coeurs de ville d'un stationnement ventouse, le principe étant de garer sa voiture pour achever son déplacement à pied (5 à 10 minutes).

Proches du centre, ils permettent d'anticiper un autre fonctionnement urbain dans un espace désengorgé de l'automobile.

De plus, la proximité d'une ligne de transports en commun favorise l'intermodalité.

Dans le cas présent, le parking des Infernets répond de plus à un besoin de stationnement généré par la proximité des départs de nombreuses randonnées dans le massif de la Sainte Victoire.

La commune du Tholonet a sollicité la Communauté du Pays d'Aix pour la déclaration d'intérêt communautaire et la réfection d'un parc de persuasion sur le domaine communal, parcelle C231 et C248, en bordure de la départementale 17, au centre du village. Ce terrain, d'une surface d'environ 1800 m<sup>2</sup>, est mis à disposition de la Communauté du Pays d'Aix par la commune du Tholonet.

Cet emplacement répond aux critères arrêtés pour la qualification de parc de persuasion d'intérêt communautaire. Il offrira 96 places à proximité du centre urbain du Tholonet, à moins de 10 minutes à pied.

Les travaux à réaliser pour la réfection de ce parking concerneront des terrassements généraux, aménagements de voirie, cheminement piétons et réseau pluvial. Le coût global de l'opération est estimé à 200 000 € TTC. Ces travaux seront réalisés à partir du quatrième trimestre 2013 et sur une période de 3 mois.

## **Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2010\_A111 du Conseil de Communauté du 24 juin 2010 relative à la redéfinition des critères pour la réalisation de parcs de stationnement, dénommés de persuasion, sur le territoire de la CPA ;

VU la délibération n° 85/13 du 14 octobre 2013 du conseil municipal de la ville du Tholonet relative à la mise à disposition du terrain de la ville à la CPA ;

VU l'avis de la commission Transports, Parcs de Stationnement et Réseaux Routiers du 21 octobre 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 7 novembre 2013 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECLARER** d'intérêt communautaire le Parc de Persuasion quartier des Infernets au Tholonet ;
- **AUTORISER** le lancement de cette opération ;
- **AUTORISER** Madame le Président de la Communauté du Pays d'Aix ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**OBJET : Aménagement du Territoire - Déclaration d'intérêt communautaire du Parc de Persuasion du Tholonet et autorisation de lancement de l'opération**

---

## Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	121
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	121
Majorité absolue	61
Pour	121
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

05 DEC. 2013